

26 mars 2013

13.135
ad 13.008**Postulat Théodore Buss****Pour une application généralisée de la CCT Santé 21**

Compte tenu du nouveau système de financement hospitalier et des principes de planification hospitalière introduit par la révision de la LAMal entrée en force au 1^{er} janvier 2012, le Conseil d'Etat *étudie quelles ~~prend~~ les dispositions utiles il faut prendre au rapatriement pour rapatrier* dans les meilleurs délais au sein de HNe de toutes les missions de ~~santé publique hospitalières confiées à La Providence (Genolier)~~. *Il étudie également comment faire appliquer ~~il veille à~~ l'application de la CCT Santé 21 à tout-te-s les employé-e-s travaillant dans un établissement subventionné par l'Etat.*

Cosignataires: M. Zurita, C. Gehringer, N. de Pury, R. Aeberhard, G. Hirschy, S. Barbetti Buchs, F. Konrad et D. Angst.